

# RÉPERTOIRE DES MODIFICATIONS APPORTÉES

REVISION	DATE	MODIFICATION
Version initiale indiquée _A	Mars 2020	
Version déposée indiquée _B	Mai 2020	
<b>Version complétée dans le cadre de l'instruction des services ; indiquée _C Septembre 2020</b>		
Pièce du dossier	Pages	Complément/Modification
<b>Bordereau des pièces</b>	<i>Non paginé</i>	Intégration 2 documents annexes (note dimensionnement pluvial + APc fermeture ISDND Lauriers)
<b>Pièce 2 : Présentation du projet</b>	Page 31/44	<b>Gestion des eaux pluviales du projet</b> → En réponse à la demande de la DDTM d'apporter des précisions sur la compensation quantitative et sur le niveau de performance à attendre pour le réseau de collecte des eaux pluviales
	Page 40/44	<b>Précision diagnostic amiante</b> → En réponse à la DREAL-Inspection des ICPE à la demande de préciser qu'un diagnostic amiante est prévu pour la déconstruction du bâtiment
<b>Pièce 3 : Étude d'impact, Résumé non technique</b>	Page 41/564	<b>Modification des modalités de gestion des eaux pluviales</b> → En réponse à la demande de la DDTM d'apporter des précisions sur la compensation quantitative et sur le niveau de performance à attendre pour le réseau de collecte des eaux pluviales
	Page 48/564	<b>Diagnostic amiante</b> → En réponse à la DREAL-Inspection des ICPE à la demande de préciser qu'un diagnostic amiante est prévu pour la déconstruction du bâtiment

REVISION	DATE	MODIFICATION
	Page 51/564	<p><b>Alternatives in situ</b></p> <p>→ En réponse à la demande du service DREAL-SBEP de justifier également l'absence d'alternative "in situ" au projet proposé</p>
	Page 55/564	<p><b>Modification du nombre de bassins et de séparateurs d'hydrocarbures</b></p> <p>→ En réponse à la demande de la DDTM d'apporter des précisions techniques sur la compensation quantitative et sur les dispositifs de rétention des eaux de ruissellement et leurs conditions d'entretien</p>
	Page 67/564	<p><b>Modification du nombre de bassins et de séparateurs d'hydrocarbures</b></p> <p>→ En réponse à la demande de la DDTM d'apporter des précisions techniques sur la compensation quantitative et sur les dispositifs de rétention des eaux de ruissellement et leurs conditions d'entretien</p>
<b>Pièce 3 : Étude d'impact, Volet Justification du projet</b>	Page 119&120/564	<p><b>Alternatives in situ</b></p> <p>→ En réponse à la demande du service DREAL-SBEP de justifier également l'absence d'alternative "in situ" au projet proposé</p>
	Page 136/564	<p><b>Modification du nombre de sous-bassins versants du projet</b></p> <p>→ En réponse à la demande de la DDTM d'apporter des précisions techniques sur la compensation quantitative et sur les dispositifs de rétention des eaux de ruissellement et leurs conditions d'entretien</p>
	Page 143/564	<p><b>Modification du nombre de sous-bassins versants du projet</b></p> <p>→ En réponse à la demande de la DDTM d'apporter des précisions techniques sur la compensation quantitative et sur les dispositifs de rétention des eaux de ruissellement et leurs conditions d'entretien</p>

REVISION	DATE	MODIFICATION
<b>Pièce 3 : Étude d'impact, Volet Climatologie</b>	Page 155/564	<p><b>Modification du nombre de bassins de rétention</b></p> <p>→ En réponse à la demande de la DDTM d'apporter des précisions techniques sur la compensation quantitative et sur les dispositifs de rétention des eaux de ruissellement et leurs conditions d'entretien</p>
<b>Pièce 3 : Étude d'impact, Volet Géologie/Eaux Souterraines</b>	Page 179/564	<p><b>Précision sur la gestion des déblais de chantier</b></p> <p>→ En réponse à la DREAL-Inspection des ICPE à la demande de préciser le volume des déblais de chantier</p>
	Pages 181/564 et suivantes	<p><b>Modification des modalités de gestion des eaux pluviales</b></p> <p>→ En réponse à la demande de la DDTM d'apporter des précisions techniques sur la compensation quantitative, sur les dispositifs de rétention des eaux de ruissellement et leurs conditions d'entretien, sur le niveau de performance à attendre pour le réseau de collecte des eaux pluviales, sur les interactions éventuelles et effets cumulatifs potentiels des eaux de ruissellement inhérentes au projet avec celles de l'ISDND adjacente</p>
	Page 195/564	<p><b>Modification du nombre de bassins de rétention et de séparateurs HC et mesures d'entretien des ouvrages de gestion des eaux (chapitre Mesures)</b></p> <p>→ En réponse à la demande de la DDTM d'apporter des précisions techniques sur la compensation quantitative et sur les dispositifs de rétention des eaux de ruissellement et leurs conditions d'entretien</p>
<b>Pièce 3 : Étude d'impact, Volet Eaux Superficielles</b>	Page 208/564 et suivantes	<p><b>Précisions sur le mode de gestion des eaux sur l'ISDND</b></p> <p>→ En réponse à la demande de la DDTM d'apporter des précisions techniques sur le mode de gestion des eaux sur l'ISDND et sur les dispositifs de rétention des eaux de ruissellement et leurs conditions d'entretien</p>

REVISION	DATE	MODIFICATION
	Page 215/564	<p><b>Modification du nombre de bassins de rétention et de séparateurs HC (chapitre Incidences)</b></p> <p>→ En réponse à la demande de la DDTM d'apporter des précisions techniques sur la compensation quantitative et sur les dispositifs de rétention des eaux de ruissellement et leurs conditions d'entretien</p>
<b>Pièce 3 : Étude d'impact, Volet biodiversité</b>	Page 371/564	<p><b>Précision sur les OLD</b></p> <p>→ En réponse à la demande du service DREAL-SBEP de préciser si le projet impacte et modifie le périmètre actuel des Obligation Légale de Débroussaillage (OLD)</p>
	Page 412/564	<p><b>Précision sur les OLD</b></p> <p>→ En réponse à la demande du service DREAL-SBEP de préciser si le projet impacte et modifie le périmètre actuel des Obligation Légale de Débroussaillage (OLD)</p>
	Page 426&427/564	<p><b>Suppression des espèces visées en perturbation intentionnelle et pour lesquelles l'impact résiduel est négligeable</b></p> <p>→ En réponse à la demande du service DREAL-SBEP de confirmer la liste des espèces pour lesquelles la dérogation est sollicitée. La liste des espèces visées par la dérogation a été révisée compte tenu de l'impact résiduel négligeable sur les espèces concernées par la perturbation intentionnelle.</p>
	Page 437/564	<p><b>Précisions sur le calcul des surfaces de compensation</b></p> <p>→ En réponse à la demande du service DREAL-SBEP d'explicitier le calcul des surfaces de compensation, en détaillant notamment la détermination du ratio de compensation retenu</p>
<b>Pièce 4 : Étude des dangers</b>	Page 29 et 30/95	<p><b>Façade est modifiée / Renvoi à l'addendum en fin d'étude</b></p> <p>→ Modification apportée au bâtiment industriel en conséquence de la consultation du SDIS concernant les modalités d'intervention en cas d'incendie</p>

REVISION	DATE	MODIFICATION
	Page 34/95	<b>Modification de la hauteur de quai /</b> Renvoi à l'addendum en fin d'étude → Modification apportée en conséquence de la consultation du SDIS concernant les modalités d'intervention en cas d'incendie
	Page 35/95	<b>Modification des gaines de ventilation (clapet CF2H) /</b> Renvoi à l'addendum en fin d'étude → En réponse suite à consultation du SDIS
	Page 44/95	<b>Modification des modalités de gestion des eaux pluviales</b> → Report des éléments modifiés compte tenu de l'avis de la DDTM sur l'étude d'impact
	Page 45/95	<b>Précisions sur la gestion des Eaux incendie /</b> Renvoi à l'addendum en fin d'étude → En réponse suite à consultation du SDIS
	Page 64/95	Précision consultation du SDIS / Renvoi à l'addendum en fin d'étude
	Page 66/95	Précision consultation du SDIS / Renvoi à l'addendum en fin d'étude
	Page 91/95 et suivantes	Addendum – réponses au SDIS
<b>Pièce 7 : Note non technique</b>	Page 27/75	<b>Modification des modalités de gestion des eaux pluviales</b> → Report des éléments modifiés compte tenu de l'avis de la DDTM sur l'étude d'impact
	Page 35/75	<b>Précision diagnostic amiante</b> → En réponse à l'inspection des ICPE à la demande de préciser qu'un diagnostic amiante est prévu pour la déconstruction du bâtiment
	Page 38/75	<b>Alternatives in situ</b> → En réponse à la demande du service DREAL-SBEP de justifier également l'absence d'alternative "in situ" au projet proposé

REVISION	DATE	MODIFICATION
	Page 42/75	<b>Modification du nombre de bassins et de séparateurs d'hydrocarbures</b> → Report des éléments modifiés compte tenu de l'avis de la DDTM sur l'étude d'impact
	Page 55/75	<b>Modification du nombre de bassins et de séparateurs d'hydrocarbures</b> → Report des éléments modifiés compte tenu de l'avis de la DDTM sur l'étude d'impact
<b>Pièce 8 : pièces graphiques</b>	8.3	<b>Mise à jour Plan d'ensemble</b> (modif réseaux) → En conséquence des remarques de la DDTM sur la gestion des eaux pluviales
	8.4	<b>Mise à jour Plan masse (PC)</b> → En conséquence des demandes du SDIS concernant les modalités d'intervention en cas d'incendie
	8.5	<b>Mise à jour Plan des voiries et réseaux</b> (modif réseaux) → En conséquence des remarques de la DDTM sur la gestion des eaux pluviales
<b>Pièce 9 : Dérogation à la Protection des Espèces</b>	Page 35 et 36/145	<b>Modification des modalités de gestion des eaux pluviales</b> → Report des éléments modifiés compte tenu de l'avis de la DDTM sur l'étude d'impact
	Page 38/145	<b>Précision diagnostic amiante</b> → En réponse à l'inspection des ICPE à la demande de préciser si un diagnostic amiante est prévu pour la déconstruction du bâtiment
	Pages 53&54/145	<b>Alternatives in situ</b> → En réponse à la demande du service DREAL-SBEP de justifier également l'absence d'alternative "in situ" au projet proposé
	Page 67/145	<b>Précision sur les OLD</b> → En réponse à la demande du service DREAL-SBEP de préciser si le projet impacte et modifie le périmètre actuel des Obligation Légale de Débroussaillage (OLD).

REVISION	DATE	MODIFICATION
	Pages 107 et 108/145	<p><b>Tableau des espèces visées par la demande</b></p> <p>→ En conséquence des remarques du SBEP de confirmer la liste des espèces pour lesquelles la dérogation est sollicitée.</p>
	Page 110/145	<p><b>Précision sur les OLD</b></p> <p>→ En réponse à la demande du service DREAL-SBEP de préciser si le projet impacte et modifie le périmètre actuel des OLD.</p>
	Pages 124&125/145	<p><b>Suppression des espèces visées en perturbation intentionnelle et pour lesquelles l'impact résiduel est négligeable</b></p> <p>→ En réponse à la demande du service DREAL-SBEP de confirmer la liste des espèces pour lesquelles la dérogation est sollicitée. La liste des espèces visées par la dérogation a été révisée compte tenu de l'impact résiduel négligeable sur les espèces concernées par la perturbation intentionnelle.</p>
	Page 135/145	<p><b>Précisions sur le calcul des surfaces de compensation</b></p> <p>→ En réponse à la demande du service DREAL-SBEP d'explicitier le calcul des surfaces de compensation, en détaillant notamment la détermination du ratio de compensation retenu.</p>
<b>Pièce 10 : Documents annexes</b>	10.6	Intégration Note dimensionnement pluvial Sept 2020, Alizé Environnement
	10.11	<p><b>Ajout APc fermeture ISDND Lauriers 2015</b></p> <p>→ Souhait du pétitionnaire pour une meilleure information apportée dans le cadre de la réponse faite à la DDTM.</p>